

# Une Europe qui fait cadeau de 200 milliards à ses riches

## La restructuration de la dette grecque est une imposture !

**A** l'annonce de la conclusion d'un accord sur le nouveau plan d'aide à la Grèce, la chancelière Angela Merkel a insisté sur la participation du secteur privé à l'opération. Tandis que les contribuables européens seront engagés à hauteur de 109 milliards d'euros supplémentaires, les créanciers privés devraient participer à la restructuration de la dette à hauteur de 37 milliards d'euros en acceptant une décote de 21 % sur les emprunts grecs.

L'accord obtenu à Bruxelles pourrait difficilement être plus défavorable pour le contribuable, la décote sur les créances grecques s'élevant déjà à près de 50 % ! Outre la possibilité d'échanger leurs anciens titres contre des nouveaux, les investisseurs privés, eux, profitent également des nouvelles garanties du Fonds européen de stabilité financière (FESF). Etant donné que l'Etat grec reste endetté à hauteur de plus de 130 % de son produit intérieur brut (PIB), une nouvelle réduction nettement plus draconienne est inéluctable à moyen terme – laquelle sera intégralement répercutée sur l'impôt.

Les créanciers privés ne l'ignorent pas non plus et prendront part à la restructuration « sur la base du volontariat ». La participation du secteur privé s'avère donc être une duperie, et ledit plan de sauvetage est avant tout un cadeau royal aux banquiers et autres détenteurs de dette grecque.

Les commentaires de Nicolas Sarkozy, qui a vu dans l'accord décroché à Bruxelles le premier pas vers un gouvernement économique européen, étonnent si l'on considère un volet politique de l'accord particulièrement déshonorant : les aides publiques en faveur de la Grèce – dont le montant total pourrait s'élever à 200 milliards d'euros – tomberont pour l'essentiel dans l'escarcelle des 5 % de familles les plus fortunées du pays (on sait qu'aux Etats-Unis comme partout dans le monde, les 5 % de familles les plus argentées possèdent quelque 70 % des capitaux financiers). La socialisation de la dette grecque équivaut donc à un généreux transfert au profit des nantis.

En principe, les gouvernements sont en position de force pour négocier avec les investisseurs privés. Contrairement à une entreprise, un Etat ne peut pas être mis en liquidation. En cas d'insolvabilité de ce dernier, le créancier privé se retrouve donc généralement en position d'infériorité. Dès lors on se demande pourquoi ce sont les créanciers privés qui sont épargnés dans le processus de restructuration de la dette grecque ?

Lorenzo Bini Smaghi, membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), est allé jusqu'à déclarer qu'une participation financière du secteur privé se révélerait au bout du compte plus coûteuse pour le contribuable. Certes, l'insuffisance de capitaux propres des banques européennes induit un risque en cas de remise drastique de la dette grecque. Mais ce problème peut être réglé de manière bien plus directe et salutaire par le biais d'une recapitalisation (forcée) des banques. La dernière crise financière a prouvé que les gouvernements étaient capables d'empêcher les crises du secteur bancaire en prenant des mesures énergiques. En contrepartie de son aide financière, l'Etat peut obtenir des banques de nouveaux titres grâce auxquels le contribuable pourrait même être gagnant sur le long terme.

Pourquoi cette solution, pourtant nettement plus pérenne, n'a-t-elle pas été évoquée une seule fois ? La raison est politique : une telle option serait contraire aux intérêts supérieurs des grandes banques, même si la crise actuelle résulte de la négligence de ces dernières en matière de politique de crédit. Les responsables politiques souffrent d'un double handicap dans leurs négociations avec le secteur privé :

### Harald Hau

Enseignant à l'université de Genève et au Schweizer Finanzinstitut (SFI)

pour commencer, en raison de compétences insuffisantes et d'informations lacunaires, les ministères des finances ont beaucoup de mal à mettre au point des plans de sauvetage, et la volonté politique s'enlise face à la culture du secret d'un secteur bancaire peu enclin à coopérer.

Ensuite, il ne faut pas non plus sous-estimer le lobbying des banques, qui dissuade un grand nombre de responsables politiques de prendre des risques qui soient favorables au contribuable. Alors même que la gestion – pour partie désastreuse – des risques pendant la crise financière devrait discréditer de nombreux banquiers dans leur rôle de conseillers, leur influence politique demeure intacte.

Demandez à des grenouilles quelle est à leurs yeux la meilleure méthode pour assécher leur mare, elles vous répondront qu'il faut rajouter de l'eau. Dans la même veine, c'est le patron de la Deutsche Bank, Josef Ackermann, et l'Institut de la finance internationale qui ont été chargés de mettre au point le plan de sauvetage de la Grèce. Comme si l'on avait placé le ministère de la santé sous tutelle de l'industrie du tabac.

### « Ledit plan de sauvetage est avant tout un cadeau royal aux banquiers et autres détenteurs de dette grecque »

L'incapacité du politique à agir sur le secteur privé s'explique également par le fractionnement du pouvoir politique entre une multitude d'Etats. En 1982, le secrétaire au Trésor [*des Etats-Unis*], James Baker, était en mesure de refuser catégoriquement toute socialisation des dettes contractées par l'Amérique latine auprès des banques américaines. Toute solution politique étant aujourd'hui soumise à la conclusion d'un compromis européen, la situation de la chancelière Angela Merkel est nettement plus inconfortable.

Enfin, en menant une lutte vigoureuse contre une implication du secteur privé, la BCE a contribué, elle aussi, à faire pression sur les dirigeants politiques allemands. Un certain nombre de représentants de la BCE ont ainsi donné l'impression de se préoccuper davantage des intérêts de l'élite financière de leur pays d'origine que des contribuables et des citoyens européens.

Si le dernier plan de sauvetage en date marque un premier pas vers un futur gouvernement économique européen, la question est de savoir à combien de décisions de ce type la zone euro sera capable de survivre. L'Europe devra malheureusement affronter la prochaine vague de la crise sans avoir accompli de réels progrès en matière d'économie politique.

Pour cela, il faudrait que les responsables politiques aillent à l'encontre des intérêts supérieurs des banques et imposent une recapitalisation drastique des établissements européens, ce que rien ne semble présager. La socialisation de la dette grecque ne désendettera pas véritablement le pays, ne faisant que soulager inutilement ceux qui sont le plus à même de supporter l'inéluctable réduction de la dette. ■

Traduit de l'allemand par Jean-Baptiste Bor © Harald Hau

### Rectificatif

**Marciac** La formulation de l'appel de « une » consacré au festival Jazz in Marciac (*Le Monde* daté dimanche 7-lundi

8 août) pouvait laisser croire que Marciac se situe dans les Hautes-Pyrénées alors que c'est une commune du Gers.



## En hausse

**LA DÉLATION FISCALE EN GRÈCE** – Selon le quotidien *Kathimerini*, la brigade de répression des fraudes – courantes en Grèce – a reçu quatre fois plus de dénonciations anonymes en 2010 qu'en 2009. Celles-ci visent avant tout la non-délivrance de tickets de caisse par les commerçants.



## En baisse

**LES MATIÈRES PREMIÈRES** – La crainte d'un ralentissement de la croissance mondiale pousse les fonds à se retirer du marché des matières premières. L'index Standard & Poor's GSCI basé sur les prix de 24 produits a fini au plus bas depuis huit mois, vendredi 12 août.

1,1

milliard de francs suisses, soit 1 milliard d'euros. Telle est la somme que le groupe suisse Transocean, spécialisé dans les forages pétroliers en haute mer, va déboursier pour acheter la totalité du norvégien Aker Drilling, dont il détenait déjà 60 % du capital.

## Euro-obligations : à Berlin, le tabou se lève peu à peu

Mardi, la réunion entre M. Sarkozy et M<sup>me</sup> Merkel ne devrait pas aborder la mutualisation des dettes. Mais l'idée chemine

Berlin  
Correspondant

La création d'obligations européennes (« eurobonds » en anglais) ne devrait pas être à l'ordre du jour de la rencontre entre Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, mardi 16 août, à l'Élysée. Malgré tout, le sujet est dans l'air...

La chancelière allemande et le président de la République devraient plutôt discuter du rôle de l'Eurogroupe, la réunion mensuelle des ministres de l'économie et des finances de la zone euro, ainsi que de l'organisation du travail et du partage des responsabilités entre autorités européennes, adaptée en « temps de paix, moins en temps de guerre », fait remarquer un proche de l'Élysée.

Depuis le début de la crise, le duo franco-allemand, épaulé par la Banque centrale européenne (BCE), estime avoir fait avancer les choses. Un remodelage de la gouvernance européenne donnant plus de pouvoir aux gouvernements nationaux – au détriment, de façon implicite, de la Commission européenne – pourrait être évoqué, tout comme une accélération de la mise en place des outils du Fonds européen de stabilité financière (FESF).

Si la création d'obligations européennes ne sera pas discutée lors de la réunion franco-allemande de mardi, elle reste au cœur du débat outre-Rhin. Dimanche 14 août, citant une source gouvernementale anonyme, le quotidien conservateur *Die Welt* affirmait que Berlin « n'exclut plus, en dernier ressort, un transfert des moyens financiers avec des emprunts publics en commun ». Selon cette source, « le maintien de la zone euro avec tous ses membres constitue pour [l'Allemagne] l'absolue priorité ».

Une façon de répondre au mil-



Nicolas Sarkozy et la chancelière allemande Angela Merkel lors de la dernière visite du président de la République à Berlin, le 20 juillet, à la veille du sommet de Bruxelles. TOBIAS SCHWARZ/REUTERS

liardaire américain George Soros, qui suggère, dans le *Spiegel* du 14 août, que la Grèce et le Portugal sortent de la zone euro. Dans le *Handelsblatt* de samedi, M. Soros estime que les tergiversations allemandes sont en partie responsables de l'aggravation de la crise européenne. « L'Allemagne et les autres pays notés AAA doivent, d'une façon ou d'une autre, créer un système d'euro-obligations. Sinon, l'euro va s'écrou-

ler », dit-il. Et comme Olli Rehn, le commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, et Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, Giulio Tremonti, le ministre italien de l'économie, s'est à nouveau déclaré, samedi, en faveur des eurobonds.

Jusqu'ici, Berlin ne voulait pas entendre parler. La mise en commun de dettes des pays de la zone euro et l'émission d'obligations

européennes comportent, aux yeux des Allemands comme des Français, trois défauts majeurs : elles accroîtraient le coût du crédit des pays les mieux notés ; elles risqueraient de dissuader les pays les plus mal notés d'entreprendre les réformes nécessaires ; elles nécessiteraient un droit de regard de l'Union européenne (UE) sur les budgets nationaux, auquel ni Paris ni Berlin ne sont prêts.

Pourtant, l'aggravation de la crise en Europe amène certains responsables allemands à briser le tabou et à se déclarer en faveur des euro-obligations. C'est le cas depuis plusieurs mois du principal mouvement d'opposition, le Parti social-démocrate allemand (SPD), qui plaide à la fois pour la création d'eurobonds et, en contrepartie, pour un droit de regard accru de l'Europe sur les budgets nationaux. Le SPD fait remarquer que l'aide à la Grèce ressemble déjà à des eurobonds. Les pays finançant le FESF – qui vient en aide à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande – n'empruntent-ils pas eux-mêmes sur les marchés ?

## « Voie intermédiaire »

C'est aussi l'argument des Verts, désormais très en pointe sur ce sujet. Jürgen Trittin, coprésident du groupe parlementaire des Verts au Bundestag, juge que l'Allemagne ferait mieux d'accepter de payer des taux d'intérêt plus élevés en participant à des émissions d'eurobonds qui mettraient fin à la crise financière actuelle que verser des dizaines de milliards au FESF sans que cela ne calme les marchés. Reprochant à M<sup>me</sup> Merkel son manque de passion pour l'Europe, Cem Özdemir, président des Verts, sug-

C. G.

## 82% des Français inquiets du poids de la dette

L'ampleur du déficit public et de la dette inquiète 82 % des Français, selon un sondage IFOP réalisé pour *Sud-Ouest Dimanche* et publié samedi 13 août. Parmi eux, 25 % se disent même « très inquiets ». La moitié des personnes interrogées considère la réduction de la dette publique comme « tout à fait prioritaire » pour les mois qui viennent. Au chapitre des solutions avancées, une majorité de Français veut revenir sur deux mesures phares du quinquennat de Nicolas Sarkozy : la baisse de la TVA à 5,5 % accordée il y a deux ans aux restaurateurs (62 %) et la défiscalisation des heures supplémentaires instaurée en 2007 (57 %). Selon un sondage publié dimanche par *Bild am Sonntag*, 31 % des Allemands croient à la disparition de l'euro sous dix ans.

gère, dans le *Rheinische Post* de samedi, que la zone euro mette en commun les dettes des pays jusqu'au niveau de 60 % du PIB. Au-delà de ce montant, chacun resterait responsable de sa dette qui serait rémunérée à un taux supérieur. Une solution proposée – avant l'aggravation de la crise – par le centre de réflexion bruxellois Bruegel.

Mais avant d'évoquer la mise en commun de dettes, il faut se pencher sur l'harmonisation budgétaire et fiscale, explique l'entourage de M. Sarkozy. Des efforts importants restent à faire. L'Irlande, par exemple, conserve une fiscalité plus avantageuse pour attirer les sociétés. Dans le *Spiegel* du lundi 15 août, Wolfgang Schäuble, le ministre des finances allemand, se dit hostile aux obligations européennes « tant que les États membres pratiqueront leur propre politique budgétaire ».

Alors que l'élargissement des missions du FESF, annoncé au sommet européen du 21 juillet, provoque des débats en Allemagne – le président du Bundestag, Norbert Lammert, ne souhaite pas un examen rapide de cette décision –, les esprits ne sont sans doute pas mûrs, dans la majorité, pour des eurobonds. Mais le sujet n'est plus tabou. Pour l'Élysée, entre la situation d'avant la crise où n'existait aucune intégration économique et celle d'une union monétaire, budgétaire et fiscale, il existe, « sans doute, une voie intermédiaire ». On a connu l'Élysée plus affirmatif. ■

Frédéric Lemaître  
avec Claire Gatinois

## Un outil mettant fin aux divergences de taux d'emprunt

SOLUTION nécessaire, indispensable, inéluctable ? La mise en place d'euro-obligations est défendue depuis des mois par nombre d'économistes comme une réponse à la crise de l'euro. Elle introduirait à marche forcée, une solidarité économique et financière entre ses membres.

Dans le détail, la création d'euro-obligations gommerait bien des divergences puisqu'elle consisterait à émettre une dette commune à tous les États de l'Union monétaire sans que l'on puisse faire de distinction, comme aujourd'hui, entre un emprunt issu de l'Italie, de l'Espagne, de la France ou de l'Allemagne.

Conséquence, le prix des eurobonds et leur taux d'intérêt – la rémunération qu'un créancier exige en contrepartie du risque qu'il prend – seraient uniformes. Aujourd'hui, sur le marché de la dette, les taux du « bund », l'emprunt à dix ans allemand, pays modèle, sont les plus faibles de la zone euro, avoisinant, lundi 15 août, 2,3 % contre 4,9 % pour l'Espagne et 14,8 % pour la Grèce !

En mutualisant les dettes entre pays, on peut imaginer que le rendement de l'emprunt-euro serait « une moyenne arithmétique entre ces taux », estime Christian de Boissieu, professeur d'économie à l'université Paris-1. Un reflet

du poids économique et de la dette de chacun des pays de la zone. Soit plus élevé pour l'Allemagne et bien plus faible pour la Grèce. Autre avantage, ce nouvel emprunt-euro, plus fort et plus solide pourrait être considéré comme une véritable alternative aux bons du Trésor américains.

Mais quelle entité émettrait cette dette et à quelle hauteur ? Pour l'heure, l'Union monétaire n'est pas dotée de l'équivalent d'un Trésor et encore moins d'un ministère de l'économie. Il faudrait donc créer une agence européenne de la dette. Faute de mieux, le Fonds européen de stabilité financière, mis en place en 2010, pourrait

jouer ce rôle en bénéficiant de la garantie des États.

Reste ensuite à déterminer l'ampleur de la dette émise sous la forme d'euro-obligations. De l'avis des experts, on peut viser entre 40 % et 60 % des emprunts de la zone. Un moyen de relâcher la pression des marchés sur les pays les plus fragiles tout en maintenant, sur eux, une incitation à mieux faire. Pour M. de Boissieu, la mise en place d'eurobonds ne peut en effet s'exonérer de contraintes budgétaires renforcées – « une surveillance ex ante et des sanctions ex post », dit-il – afin d'éviter tout dérapage. ■

C. G.

## Le funeste destin de World Tricot, les « petites mains » qui ont eu maille à partir avec Chanel

C'est une histoire triste et kafkaïenne. Celle d'une PME de Haute-Saône, un petit fabricant de tricot baptisé World Tricot qui avait défrayé la chronique en 2005 en attaquant pour plagiat – fait rarissime dans les annales du luxe – la célèbre maison Chanel, l'un de ses principaux donneurs d'ordres.

Une démarche qui n'a réussi qu'à faire fuir ses autres clients de la haute couture et a plongé la PME dans d'énormes tracas financiers. Sa difficile renaissance, sous forme d'une société coopérative, pourrait n'être que provisoire. Un récent jugement du tribunal de

grande instance de Vesoul oblige les rares salariés restants à payer des loyers exorbitants et à quitter les lieux avant le 5 septembre.

Dans cette affaire, où les forces en présence sont clairement inégales, le tribunal de commerce de Paris avait, le 11 décembre 2009, débouté World Tricot, condamné à verser 202 000 euros de dommages et intérêts pour « dénigrement manifeste » à l'encontre de la marque française exportée dans le monde entier. Chanel avait, de son côté, été condamné à payer à son sous-traitant 400 000 euros pour « rupture de contrat ». Depuis, la procédure d'appel a été

radiée administrativement, précise-t-on chez Chanel. Selon ce groupe, « aucune des parties n'a procédé au règlement des sommes en jeu, puisque le tribunal n'avait pas ordonné l'exécution provisoire de la décision. De plus, World Tricot avait fait appel, ce qui a eu pour effet de suspendre la décision de justice ». Après une période de redressement judiciaire, World Tricot avait été mis en liquidation le 6 juillet 2010. Sa boutique parisienne, Angèle Batist, garde rideau fermé.

Carmen Colle, l'énergique patronne de cette petite entreprise, qui, dans ses meilleures

années, a fait travailler jusqu'à 90 ouvrières, essentiellement venues des Balkans, a tout tenté pour faire renaître son entreprise.

## Petit miracle

Devenue directrice artistique bénévole, elle a créé une nouvelle structure coopérative, World Tricot Compagnie, et démarré au printemps une nouvelle aventure avec huit salariés. Mi-mars, le jour fixé pour la vente par le liquidateur du stock et des machines à coudre de World Tricot, un petit miracle s'est produit. Des amis et des proches de M<sup>me</sup> Colle ont acquis tous les lots, offrant à la

nouvelle structure de quoi repartir sous de meilleurs auspices après ce différend si ravageur avec Chanel.

Le 9 juillet 2010, la petite équipe réussit à organiser un défilé dans l'usine. Certains clients de la haute couture sont revenus de Suisse, de Belgique, d'Allemagne. Les très gros donneurs d'ordres français, les autres géants du luxe, ne souhaitent pas se désolidariser d'un des leurs. « Je n'avais pas prospecté, mais j'avais de belles perspectives, de belles commandes à l'export. Un jour, les grandes marques françaises seraient revenues », assure M<sup>me</sup> Colle.

Techniquement, dans la mesure où World Tricot avait été liquidé, la nouvelle coopérative devait payer un nouveau loyer. « Les pouvoirs publics nous avaient assuré que tout pourrait s'arranger », dit une salariée.

Nouvelle avalanche de tourments. La petite équipe est désormais sommée de quitter les lieux d'ici au 5 septembre. L'assignation du tribunal de grande instance de Vesoul réclame aux occupants 11 500 euros de loyer par mois depuis novembre 2010 et 500 euros d'astreinte par jour à dater du 5 septembre. ■

Nicole Vulser